



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES  
D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE  
LA MISE EN PLACE D'UN SCHEMA LOCAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA  
RECHERCHE ET INNOVATION (SLESRI) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, sous la forme d'un marché ordinaire, ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un schéma local d'enseignement supérieur de la recherche et innovation (SLESRI), pour une durée de 12 mois à compter de la date fixée par ordre de service,

Considérant qu'après analyse des offres, l'offre du groupement JL ETUDES ET RECHERCHES (mandataire) / IR2 / STRASBOURG CONSEIL, ayant son siège social à Forcalquier (04300), 43 impasse des Saules, a été jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 39 771,70 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche et innovation (SLESRI), avec le groupement JL ETUDES ET RECHERCHES (mandataire) / IR2 / STRASBOURG CONSEIL, ayant son siège social à Forcalquier (04300), 43 impasse des Saules, pour une durée de 12 mois à compter de la date fixée par ordre de service et de le signer pour un montant de 39 771,70 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ~~31~~ **31 MARS 2025**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DUPONT Jean-Michel**

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : ~~1~~ **1 AVR. 2025**

Et de la publication le : ~~1~~ **1 AVR. 2025**

Par délégation du Président

Le Conseiller délégué,



**DUPONT Jean-Michel**